

FRE 471 / 1164 F : D. Kullmann : Initiation à l'ancien français Fall 2022

Instructeur: Dorothea Kullmann
courriel: dorothea.kullmann@utoronto.ca

Horaire et salle des leçons : lundi, 16 h – 18 h, TF 202

Horaire et salle des tutorats (1^{er} cycle) : mercredi, 17 h – 18 h, TF 200

Horaire et salle des séances pour gradués / Time and venue of the Graduate sessions : à préciser / TBA

Ce cours se propose de présenter les bases de la langue française du Moyen Âge, à travers une sélection d'extraits de textes originaux. On étudiera la morphologie et la syntaxe de l'ancien français, avec un aperçu de l'aspect de l'ancien français dans les manuscrits. Les textes choisis permettront de se familiariser avec différents dialectes et de faire un tour d'horizon des principaux genres littéraires des 11e, 12e et 13e siècles; on s'en tiendra cependant à la lecture et n'approfondira pas le côté interprétatif.

Ce cours est offert conjointement au niveaux sous-gradué et gradué. Les parties communes du cours insisteront davantage sur la dimension synchronique que sur la diachronie ; les participants gradués apprendront aussi quelques rudiments de la phonétique historique et d'autres aspects du développement du français depuis le latin. Tous les participants acquerront une bonne connaissance des structures linguistiques particulières de l'ancien français et devraient être capables, à la fin du cours, de lire des textes originaux à l'aide d'un dictionnaire. Ils auront aussi une idée de la façon dont on écrivait au Moyen Âge.

Le cours sera enseigné en français.

Students from outside the French Department who are interested in taking the course, but feel that they may not have sufficient modern French, should contact the instructor (dorothea.kullmann@utoronto.ca). An effort will be made to accommodate them, at least through online materials, although no English-language tutorial can be offered this year.

Manuel requis: Raynaud de Lage, Guy, Introduction à l'ancien français, 3^e édition par Geneviève Hasenohr, Paris: Armand Colin 2019.

Textes: Les textes de lecture seront distribués au travers du site Quercus du cours.

Dictionnaire recommandé: Greimas, A.J., *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris: Larousse 1968, ou réimpression plus récente. [Vous aurez besoin de ce dictionnaire pour les traductions à faire entre les séances, chez vous ; il est donc très fortement recommandé de l'acheter.]

Le manuel de Raynaud de Lage/Hasenohr et le dictionnaire de Greimas ont été commandés au UofT Bookstore.

Manuels recommandés pour les non Francophones / Manuals recommended for non-Francophones (who will also need the Raynaud de Lage/Hasenohr, however) : E. Einhorn, *Old French : A Concise Handbook*. Cambridge : Cambridge UP 1974, or later reprint ; or : W. Kibler, *An Introduction to Old French*, New York : The Modern Language Association of America, 1984, or later edition. There is nothing comparable to the Greimas dictionary in English, but the *Old French-English Dictionary* by Hindley/Langley/Levy, Cambridge UP 2006, may be useful.

Les présentations Powerpoint utilisées dans les cours seront affichés sur Quercus après les cours, mais vous devrez aussi travailler avec le manuel. Aucune traduction écrite ne sera affichée (sauf pour les corrigés des deux tests).

Programme provisoire

Semaine 1		
lundi 12 sept.	Présentation du cours et questions pratiques Qu'est-ce que c'est que l'ancien français ? Quelques éléments de phonologie (prononciation) La déclinaison I : substantif + article défini I	Jehan Bodel, <i>De Brunain la vache au prestre</i>
mercredi 14 sept.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§13-17 • regarder encore la partie distribuée du texte et essayer de comprendre quelque chose par ci et 		
Semaine 2		
lundi 19 sept.	La déclinaison II : substantif + article défini II	Jehan Bodel, <i>De Brunain la vache au prestre</i>
mercredi 21 sept.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu des deux leçons précédentes et RdL/H §§ 13-35 • Exercice n. 1 • Traduction n: 1 		
Semaine 3		
lundi 26 sept.	Test vocabulaire (2%) La déclinaison III : l'adjectif, les articles Les variantes de graphie	<i>Le Couronnement de Louis</i>
mercredi 28 sept.	Tutorat	
jeudi 29	Séance graduée	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 36-46, 70-78 • Exercice n. 2 • Traduction n. 2 		
Semaine 4		
lundi 3 oct.	Test vocabulaire (2%) Les pronoms personnels	Marie de France, <i>Lanval</i>
Mercredi 5 oct.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 79-106 • Exercice n. 3 • Traduction n. 3 		

Semaine 5		
mercredi 12 oct.	Tutorat	
jeudi 13 oct.	Séance graduée	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Traduire le plus possible • Exercice n. 4 • Traduction n. 4 		
Semaine 6		
lundi 17 oct.	Test vocabulaire (2 %) Les possessifs La scripta anglo- normande	Marie de France, <i>Lanval</i>
mercredi 19 oct.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 47 - 52 • Exercice n. 5 • Traduction n. 5 		
Semaine 7		
Lundi 24 oct.	Test vocabulaire (2%) Les pronoms démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis	Chrétien de Troyes, <i>Perceval</i>
Mercredi 26 oct.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 53-67, 107-139 (surtout 107-124, pour lesquels il n'y a pas de powerpoint !) • Révision générale 		
Semaine 8		
Lundi 31 oct.	Test 1 (une heure, 15%) Entre éditions et manuscrits : le vrai aspect de l'ancien français	Chrétien de Troyes, <i>Perceval</i>
Mercredi 2 nov.	Tutorat : un second coup d'œil sur les manuscrits	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir les matériaux sur l'ancien français dans les manuscrits • Commencer l'exercice spécial obligatoire (8 %) 		
7-11 novembre : semaine de lecture, pas de cours		
Semaine 9		
Lundi 14 nov.	Morphologie et syntaxe du verbe I: indicatif et subjonctif présent	<i>Roman de Renart</i>
Mercredi 16 nov.	Tutorat	
À faire chez vous : <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 141-150, 247-249 • Terminer l'exercice spécial obligatoire (8 %) 		

Semaine 10		
Lundi 21 nov.	Test vocabulaire (2 %) Futur, imparfait et conditionnel	<i>Roman de Renart</i>
Mercredi 23 nov.	Tutorat	
À faire chez vous : • Revoir le contenu de de la leçon et RdL/H §§ 152-156		
Semaine 11		
Lundi 28 nov.	Les temps du passé	<i>La Mort le roi Artu</i>
Mercredi 30 nov.	Tutorat	
À faire chez vous : • Revoir le contenu de la leçon et RdL/H §§ 157-163 • Préparer la traduction du texte de la leçon 12		
Semaine 12		
lundi 5 déc.	L'emploi de l'infinitif et des participes	<i>Chanson de Roland</i>
mercredi 7 déc.	Tutorat	
À faire chez vous : • Réviser tout ce qu'on aura fait pendant le semestre		
jeudi 8 déc.	TEST 2 en classe pour les étudiant.e.s du premier cycle (25%)	TEST 2 à la maison pour les étudiant.e.s gradué.e.s (25%)

Evaluation

4 petits exercices écrits (5 occasions offertes)	4+4+4+4 = 16 % 4
4 traductions écrites (5 occasions offertes)	+4+4+4 = 16 % 8 %
1 exercice écrit spécial	2+2+2+2+2 = 10 %
5 petits tests vocabulaire (10 min)	15 + 25 = 40 %
2 tests	
Appréciation générale (comprend la participation et la préparation)	10 %

Explications :

- Les séances de lundi sont obligatoires pour tous.
[Monday sessions are mandatory for all participants.]
- Les tutorats de mercredi sont obligatoires pour les étudiant.e.s du premier cycle et facultatifs pour les gradué.e.s.
[Wednesday tutorials are mandatory for undergraduate students and optional for graduate students.]

- Deux « séances pour gradués » de 2 heures (ou, alternativement, 3 séances d'une heure) seront obligatoires pour les étudiant.e.s gradué.e.s et facultatives pour les étudiants non gradué.e.s. Elles porteront sur la phonétique historique. Dates et horaires seront discutés dans la première séance. / [Two 2-hour « Graduate sessions » or, alternatively, 3 1-hour sessions, on Historical Phonology are mandatory for graduate students and optional for undergraduate students. Dates and times will be discussed in the first session.]

- Les travaux à faire à la maison sont à chaque fois distribués le lundi et doivent être rendus le lundi prochain.

Les petits exercices qui seront notés sont en principe les exercices nos. 1-4, mais il y aura un cinquième, pour ceux qui auront besoin d'une occasion de rattrapage.

Sauf la première semaine, je m'attends à ce que vous prépariez la traduction de chaque texte avant la séance où il sera étudié.

Dans chaque leçon, on traduira une partie du texte en classe, donc en présence des autres participants. Il est parfaitement normal de commettre des erreurs, et aucune note ne sera jamais donnée sur des traductions faites oralement en classe. Toutefois, si cela vous gêne trop, vous pouvez m'envoyer vos traductions avant pour que je les corrige (il faut, dans ce cas, me les envoyer avant dimanche 18 h). Cette offre s'adresse principalement aux sous-gradué.e.s. (Les quatre notes seront cependant données sur les traductions envoyées, avant correction.)

Dans les traductions écrites notées, une partie de la note portera sur le français moderne, voir ci-dessous (uniquement pour les étudiants du Département de Français!).
[Students from outside the French Department may hand in all assignments in English. They may have an extra question to answer in the tests, or a slightly longer text to translate in the other translations, to make up for this difference in the grading scheme.]

- Les petits tests vocabulaire de 10 min porteront sur tous les textes traités auparavant et sur celui qui était à préparer pour la séance en question.

- Le test 1 aura lieu en classe, pour tous.

- Le test 2 aura lieu en classe pour les étudiant.e.s du premier cycle. Les gradués auront un test un peu différent et un peu plus long à faire à la maison.

- Aucune absence lors des tests ne sera acceptée, sauf sur justification ou auto-déclaration. Aucun délai ne sera accordé pour les travaux à faire à la maison, sauf avec la permission individuelle et préalable de l'instructeur (qui ne sera accordée qu'exceptionnellement, et sur justification).